

(1)

(N° 242.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 29 JUILLET 1879.

Crédits supplémentaires au Budget du Ministère de l'Instruction publique
pour l'exercice 1879 (1).

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA COMMISSION (2), PAR M. HENRI BERGÉ.

MESSIEURS,

La réorganisation et le développement des services de l'Instruction publique ont nécessité diverses dépenses supplémentaires dont il était impossible de déterminer le chiffre lors du vote du Budget de l'Instruction publique pour l'exercice courant. L'ensemble des crédits supplémentaires s'élèvent à 188,379 francs.

Une somme de 2,500 francs en faveur de l'enseignement moyen normal de filles est destiné à la création de bourses pour les élèves de l'école normale de Liège.

Une somme de 12,000 francs est nécessaire en vue de subsidier des écoles moyennes de garçons.

La loi du 1^{er} juillet 1879 a porté le traitement minimum des instituteurs à 1,200 francs. Une somme de 60,000 francs est nécessaire pour exécuter la loi à partir du 1^{er} août de cette année.

Les autres crédits sont destinés à payer les traitements et les frais de route des inspecteurs de l'enseignement primaire.

En outre, le Gouvernement sollicite l'autorisation de transférer deux sommes s'élevant ensemble à 37,500 francs en vue de payer les traitements relatifs au service de l'Instruction primaire.

Ces diverses propositions n'ont été l'objet d'aucune critique dans la commission; en conséquence, nous avons l'honneur de vous proposer d'adopter le projet de loi.

Le Rapporteur,
HENRI BERGÉ.

Le Président,
J. GUILLERY.

(1) Projet de loi, n° 257.

(2) La commission était composée de MM. GUILLERY, *président*, JANSON, JULLIOT, VAN ISEHEM, BERGÉ, GOBLET D'ALVIELLA et MALLAR.